

Adresse de la société populaire de Perriers (Manche) qui félicite la Convention sur son énergie et envoie l'état des dons des citoyens pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Perriers (Manche) qui félicite la Convention sur son énergie et envoie l'état des dons des citoyens pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 558-559;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27394_t1_0558_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Digne, 16 germ. II; Au présid. de la Conv.] (1).

«Dégagée de tous les prestiges de la superstition, la petite comune d'Entrevennes me charge de vous annoncer qu'elle vient de faire passer à l'administration du district de Digne les restes des matières d'argent de leurs églises, du poids de 10 marcs 5 onces et 2 gros; que, rendue à la nature, elle n'a d'autre culte que celui de l'Eternel indiqué par la Raison; qu'elle vient de lui élever un temple et que, forte des principes républicains qu'elle professe, elle ne permettra plus qu'aucun ministre du culte sous quelque forme qu'il se présente, empire sur ses droits et sur son cœur.

Indignée de la nouvelle conspiration qui vient d'éclater, elle me charge encore de vous présenter toute sa reconnaissance sur les sublimes moyens que vous avez employés pour la déjouer et l'anéantir. En vous remerciant de tous les décrets révolutionnaires que vous avez rendus, elle vous prie de rester à votre poste jusqu'à l'entier affermisement de la République, et vous jure un sincère dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité.

C'est avec plaisir que je vous fais passer, Citoyen représentant, l'expression de ces sentiments, ils sont les miens, toujours républicain, je vous jure, à mon tour de ne jamais cesser de l'être et de mourir libre. S. et F. ».

CASTELLAN.

10

La Société populaire du canton de Saint-Donat (2), district de Romans, félicite la Convention nationale sur la découverte des nouveaux conspirateurs qui voulaient anéantir la liberté, pour lui substituer la tyrannie; annonce que les sans-culottes de Saint-Donat ont ouvert une souscription qui a produit 181 chemises, 26 paires de souliers, et 12 livres de charpie pour les blessés. Cette Société termine par demander que le nom de Saint-Donat soit changé en celui de Jovinzieux, que la commune portoit anciennement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux Comités de division et d'instruction publique (3).

11

La Société populaire de Moulins remercie la Convention de son décret qui reconnoît l'Etre suprême, et qui ordonne des fêtes vrai-

(1) C 305, 1142, p. 25.

(2) Drôme.

(3) P.V., XXXVIII, 70. B¹, 10 prair(1^{er} suppl¹) et 11 prair. (2^e suppl¹); M.U., XL, 72.

ment dignes de lui. Elle invite la Convention nationale à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moulins, 24 flor. II] (2).

« Législateurs,

Nous l'avons lu, ce décret à jamais mémorable que vous avez rendu le 17 de ce mois, ainsi que le rapport éloquent, profond et sublime, qui le précède, et dont chaque phrase a été universellement applaudie.

S'il est certain que, pour le triomphe même de la raison, il faut maintenir la liberté des cultes, il n'est pas moins constant qu'on doit, et sous tous les rapports, proscrire à jamais cette avilissante et funeste doctrine de l'athéisme, qui, dans l'exacte vérité, n'est propre, ainsi que l'a observé Robespierre, qu'à désespérer le malheur, réjouir la scélératesse, attrister la vertu, énerver l'enthousiasme, avilir l'héroïsme et dégrader l'humanité.

Les législateurs les plus célèbres, et les philosophes les plus dignes de ce nom, ont pensé que si Dieu n'existoit pas il faudrait l'inventer; et en effet, il nous semble que la divinité seule peut être le frein des délits, des crimes et des attentats secrets qui se déroberont à la vigilance des lois, et aux recherches des fonctionnaires publics chargés d'en surveiller l'exécution.

Recevez donc, législateurs, au nom de la patrie et de l'humanité toute entière, nos trop justes remerciements de ce que, par votre décret sur l'Etre Suprême dont vous avez solennellement reconnu l'existence au nom du Peuple Français, vous avez ordonné des fêtes vraiment dignes de lui, et faites pour rappeler un jour, sur la terre, le siècle de l'âge d'or, si tous les peuples de l'univers sont assez heureux ou assez sages pour les adopter et les célébrer.

En terminant cette adresse, qu'il nous soit permis, Législateurs, d'exprimer de nouveau les vœux que nous formons, ainsi que toute la France, pour que vous restiez fermes et inébranlables à votre poste, jusqu'à cette époque heureuse et si désirée, où, grâce à vos talents et à votre héroïsme, tous nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur seront totalement dissipés et vaincus.

Lecture faite de cette adresse, la Société en arrête l'impression et l'envoi, tant à la Convention nationale et au Comité de salut public, qu'aux Jacobins de Paris et Sociétés populaires.

DELAIRE (présid.), SERDIER, A. SAULNIER, ROUYER (secrét.).

12

La Société populaire de Perriers, département de la Manche, félicite la Convention sur son énergie et sur l'active surveillance de ses Comités de salut public et sûreté générale, qui ont encore une fois sauvé la liberté.

Elle l'invite à n'accorder de paix qu'après le renversement des tyrans. Elle envoie l'état

(1) P.V., XXXVIII, 70. B¹, 8 prair. (suppl¹).

(2) C 306, pl. 1154, p. 4. Imprimé chez J. Burelle, Moulins.

des sacrifices faits par cette commune en faveur de nos braves défenseurs.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Perriers, 6 flor. II] (2).

« Représentants,

Votre énergie, l'active surveillance de vos comités de salut public et de sûreté générale ont encore une fois sauvé la liberté; les conspirateurs ont cessé de vivre. L'audacieux Danton, le pervers Lacroix, ces monstres de scélératesse et de perfidie sont tombés avec leurs complices sous les coups de la hache nationale. En foudroyant le fanatisme, vous avez frappé de proscription l'athéisme, ce système impie, désespérant et désorganisateur: grâces immortelles vous soient rendues!

Achevez, représentants du peuple, achevez votre glorieuse carrière, mais ne la terminez pas encore; le peuple veut que vous restiez à votre poste jusqu'au moment de la paix; mais il ne veut la paix qu'après la victoire; il veut que vous en imposiez les conditions, il veut que ces monarques orgueilleux, que ces autres Xérxès ne rentrent dans leur état que précédés par la honte et l'approche, précurseurs de leur ruine et du renversement de leur trône. Vous avez fait la constitution, vous avez créé des lois salutaires, mais il en reste une à compléter, la plus importante de toutes, dit Jean-Jacques, qui ne se grave ni sur le fer, ni sur l'airain, mais dans le cœur des citoyens; qui fait la véritable constitution de l'état, qui prend tous les jours de nouvelles forces, qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité; je parle, ajoute ce grand homme, des mœurs, des coutumes et surtout de l'opinion, parties inconnues aux politiques vulgaires, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres parties; partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il ne paraît se borner qu'à des règlements particuliers qui ne font que le ceintre de la honte, dont les mœurs plus lentes à naître forment enfin l'inébranlable cléf. Elevés à l'école de ce publiciste immortel, vous avez entendu cette grande vérité, et vous avez contracté avec le peuple l'engagement de fonder la morale publique sur des institutions; c'est par elles que les républicains anciens se sont élevés au plus haut degré de gloire; c'est par elles que le peuple français s'élèvera à la hauteur de ses destinées; elles mettront le sceau à sa prospérité et à l'immortalité de ses législateurs ».

REGNAULT, JOSME, PENOEL, DORLEAU, J. DOLLEY, J. LESAGE, JEANNE, LEMOIGNE, MESLIN, ROBIN, VANOE, LEGOAGIL, LEGERAIS, TOUZARD, Marie GUILLOT l'ainé, LACOTTE, LESAGE, ANDOT, BIHOUE, COURTIN, DEPREY, JUTAUD, JEANNE, MALHABEY, RENOUE, RAOULE, GOSSELIN, MALLEZ, REGNAULT, NONNET, LAISNEZ, CARHUET, DUBOIS, LECLÈRE, BÉRILLON, AGASSE, LECOMTE, ROBIN, LEPAGE, LEBENIER,

LEMELLETIER, A. DESSEZ, MAHIEUX, A. THOMAS, JAQUET, JAVRIL, DESREZ, FAULLAIN, LE-PETIT, DESZEULE, LE BRUN, BONNET, LECLÈRE, LEUROSE, PEINPOLEY, MOTTIN [et 6 signatures illisibles].

P.S. — Nous joignons ici la note des effets que nos concitoyens se sont empressés d'offrir aux braves défenseurs de la patrie. 432 chemises, 7 chapeaux, 7 culottes, 4 paires de guêtres, une veste, un gilet, 8 paires de bas, 5 paires de souliers, 1 paire de boucles, 3 draps de lit, 50 livres de linge à charpie, et 141 liv. en assignats ».

13

La Société populaire de Martres, département de Haute-Garonne, félicite la Convention sur la découverte des complots qui se sont formés contre la souveraineté du peuple; l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans aient mordu la poussière, et que la République soit assise sur des fondemens inébranlables.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Martres, 28 germ. II] (2).

« Pères du peuple,

La Société a frémi d'horreur et d'indignation en apprenant les noirs complots qui se sont formés contre la souveraineté du peuple; mais un nouveau courage, et une nouvelle confiance se sont emparés de son âme, en considérant la prompte fermeté que la Convention a déployée pour punir les traîtres qui voulaient anéantir la République. Courage, dignes surveillants, continuez à vous rendre dignes de la confiance d'un peuple magnanime, qui a juré de mourir plutôt que de reconnaître d'autre autorité que celle qui réside sur ses représentants. Comptez sur le courage et la reconnaissance des sans-culottes camagnards qui souffraient avec patience, tous les maux de l'agiotage, de l'égoïsme, et de l'intrigue dans l'espoir que les lois républicaines balaieront les corps constitués de toute l'engence qui s'y est introduite. Les mesures vigoureuses de l'impudent Dartigoeyte semblaient nous présager la destruction du fanatisme et de l'aristocratie; mais le modérantisme des corps constitués favorise la classe ci-devant privilégiée; qui n'a montré du patriotisme que pour mieux servir les vues criminelles des ennemis de la liberté et de l'égalité. Le bonheur du peuple exige que vous conserviez le poste qui vous a été confié jusqu'à ce que tous les tyrans aient mordu la poussière et que la République soit assise sur des fondemens inébranlables. Notre commune vient d'offrir l'argenterie et le linge de son église, pour le soulagement des défenseurs de la patrie; elle espère que toutes les communes du département l'imiteront pour reconnaître le temple de la Raison, qui est le seul culte digne de l'homme libre. Nous vous observons, citoyens représentants, que

(1) P.V., XXXVIII, 70. Bⁿ, 8 prair (suppl^t) et 11 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 304, 1133, p. 11.

(1) P.V., XXXVIII, 71. Bⁿ, 8 prair. (suppl^t) et 11 prair (2^e suppl^t).

(2) C 304, pl. 1133, p. 10.